

DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE  
**COMMUNE DE JAVENE**

37-03 – Avril 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

### Nombre de Conseillers

#### Municipaux :

En exercice : 19  
Présents : 13  
Pouvoirs : 1  
Votants : 14

### Date de la convocation

18 avril 2024

### Date d'affichage :

18 avril 2024

**Présents** : MM. - Michel BRARD - Catherine LEBOUCQ – Jean-Luc VALLET - Adjoint

Anne-Marie VEILLÉ - Didier GOUT - Anita SEVER - Mickaël DUFOUR - Nicolas HARDY - Muriel RÉBILLON - Mickaël TIERCIN - Yoann FLEURIEL - Aline JOSSE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Karine HUART (pouvoir à Catherine LEBOUCQ) - Sophie GALLE - Franck CHARUEL - Patricia PAUTONNIER - Jean-Michel SOLÉ

**Absents** : Anne-Marie PLANCHAIS

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Luc VALLET est désigné comme secrétaire de séance

---

Présentation : Michel BRARD, Adjoint

### OBJET : Révision allégée n°3 du PLU : approbation

Michel BRARD rappelle la délibération n°67-02 en date du 18 octobre 2023 prescrivant la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Javené, fixant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de concertation.

Il rappelle que la procédure de révision allégée n°3 du PLU de Javené a pour objet la délimitation d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) à vocation économique, dans le but de permettre le développement de l'entreprise AGRIAL (société de coopérative agricole et agroalimentaire), dans l'enveloppe foncière qu'elle exploite.

Le plan de zonage et le règlement littéral du PLU ont fait l'objet d'adaptation en conséquence.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-31 à L.153-35 et R.153-12 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 18 octobre 2023 prescrivant la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du 13 décembre 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée du PLU ;

Vu la réunion d'examen conjoint qui s'est déroulée le 8 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la CDPENAF en date du 6 février 2024 ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 11 janvier 2024 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 25 janvier 2024 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 18 mars 2024 au 3 avril 2024 ;

Considérant l'absence d'observations du public, des personnes publiques associées (P.P.A.) et des services consultés ;

Considérant que la révision allégée n°3 du PLU telle que présentée au conseil municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver la révision allégée n°3 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
- que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité. Conformément à l'article R.153-20 et suivants du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
  - d'un affichage en mairie durant un mois,
  - d'une mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans les journaux suivants, diffusés dans le département : 7 Jours Petites Affiches et Ouest France ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Javené aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'article L 153.22 du Code de l'Urbanisme.

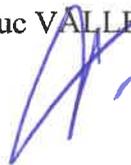
*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :*

- affiché ou notifié le : **29 AVR. 2024**

- Transmis au représentant de l'Etat le : **29 AVR. 2024**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc VALLET



Le Maire,  
Bernard DELAUNAY

